

Compte rendu de la réunion des membres du conseil d'Administration et du comité directeur du 31 octobre 2017 à Florenville

Membres présents : ANGELINI. M - ANTOINE Ch. - BASTIN. R - EVERLING. A - HABAY. B -  
JACQUEMART O - MACHUROT. J.P - PRIGNON.N - TITECA. B -  
TOUBON. P - TURCHI. J.M

**1 Accueil du Président.**

page 1

Le président général rappelle à tous que malgré les attaques et autres tentatives de déstabilisation envers la fédération et/ou des membres du conseil d'administration, l'ensemble du C.A. est et reste solidaire. Et il n'est pas interdit à ceux-ci d'exercer leur pouvoir de gestion et d'appliquer, si nécessaire, avec la plus grande rigueur les statuts et R.O.I. à l'encontre des auteurs de troubles.

**2 Affiliation de AUTHELET Christopher.**

a) explication des faits.

Le 04 octobre le capitaine de l'équipe de DAMPICOURT Les Quilleraillieurs ( 256 ), Jonathan DELCOMMUNE se présente au secrétariat général pour valider une carte d'affiliation établie au nom de AUTHELET Christopher. Le secrétaire général informe Jonathan que C.Authelet est affilié sur la liste du club de Ste. Marie Ochamps B1(125) pour la présente saison.

Selon Jonathan cette affiliation serait contraire au choix du joueur qui aurait averti son ex-club de sa volonté de ne plus s'affilier au 125 pour cette saison.

En application du principe de la libre circulation le secrétaire général informe que si le candidat à l'affiliation produit un document manuscrit sur lequel apparaissent sa volonté de ne plus vouloir être affilié au 125 mais bien au 256 pour la saison 17-18 la carte pourra être validée.

Le 05 octobre, Authelet christopher se présente en personne au secrétariat général où il remet un document manuscrit stipulant qu'il souhaite effectivement jouer au club 256 et il montre quelques échanges par SMS qu'il a eu avec divers membres du club 125 démontrant sa décision de ne plus s'affilier au club d'Ochamps.

A la suite de quoi le secrétaire général lui remet sa carte d'affiliation au club 256, ceci aussi suite à un précédent qui s'était passé lors de la validation des cartes et l'enregistrement des affiliés du club 125 pour la présente saison. En effet sur la liste de ce club figurait un joueur dont la carte avec sa nouvelle affiliation avait déjà été présentée. Le secrétaire général ayant été averti de ce changement par le joueur impliqué. Il a donc cru à une erreur ou d'un oubli de la part du secrétaire du club 125. Le cas présent était pour lui une deuxième erreur du club 125, suite aux allégations du prétendant à l'affiliation au club 256 et à l'attestation fournie.

b) réaction.

Le 10 octobre quelques membres du C.A. ( président général, secrétaire général, secrétaire sportif de la CCC et Machurot J.P.) reçoivent un message expédié par PIRLOT Eddy, capitaine du club 125, contestant la validité de l'affiliation de Authelet Christopher vu l'article A32 du ROI. A la suite de cette réclamation le C.A. est convoqué pour statuer sur le cas et un membre de chaque parti ( Authelet C, et un représentant des clubs 125 et 256 ) sont priés de venir exposer leurs points de vues auprès des membres du C.A.

Compte rendu de la réunion des membres du conseil d'Administration et du comité directeur du 31 octobre 2017 à Florenville

page 2

**2 Affiliation de AUTHELET Christopher - suite**

**3 audition des présents ou étude de leurs arguments.**

Seul le club 125 est représenté par MM Pair J.L, président du club et Kesch F. Le secrétaire du club 256 a envoyé un SMS auprès des mêmes personnes que la réclamation du club 125, sauf auprès du secrétaire général qui n'a rien reçu car le secrétaire du club 256 a utilisé l'ancienne adresse électronique du secrétariat général. Authelet Christopher n'a pu se libérer pour la réunion mais a fait parvenir au secrétaire sportif de la CCC des relevés SMS.

**4 décision du C.A.**

Après avoir pris connaissance des faits exposés ci-avant et des écrits de chaque partie les membres remercient les représentants du club 125 et débattent entre-eux des faits.

Ils décident par 9 voix pour, une voix contre et une abstention de l'application stricte de l'art. A 32 du ROI, car il est apparu que Christopher Authelet aurait prévenu de son choix de ne plus s'affilier à Ochamps, au-delà de cette date fatidique du 14 août. Il est donc tenu de rester affilié au club 125 de Sainte Marie Ochamps Bouquetin 1 jusqu'à la fin de la saison. Son affiliation au club de Dampicourt Les Quillerailliers est donc non validée.

**5) conséquences.**

Suite à cette décision un problème de la validité du résultat de la rencontre du premier tour de la Coupe entre les clubs 242 ( Gomery ) et 256 ( Quillerailliers ) se pose car C.Authelet y a participé. Bruno Habay prend un contact téléphonique immédiat avec les président et secrétaire du club de Gomery qui après l'exposé des solutions proposées décident de rester avec le résultat acquit et de poursuivre la Coupe comme prévu à l'issue du premier tour.

Afin d'éviter que de tels événements puissent se reproduire les membres du C.A. décident de modifier le mode d'inscription des affiliés pour le futur.

Ils rechercheront et proposeront chacun leur solution dès la prochaine réunion du C.A. en décembre afin de modifier le ROI et les statuts avant le début de la prochaine saison, en fonction de la décision finale qui sera adoptée.

**3 P.V. de la réunion de la C.S.I. du 26.10.2017.**

Le compte rendu est accepté après une remarque de R.Bastin qui souhaite que les commentaires apportés au point 3 soient modifiés, ce qui à l'issue des explications données par ce dernier, lui est accordé.

Vous trouverez le compte rendu en pages 3 et 4 du mensuel N° 345 d'octobre.

**4 Divers.**

La prochaine réunion est programmée au vendredi 29 décembre à 19 h à Florenville.

Le secrétaire général,

Bernard TITECA.











